

**DEPARTEMENT DU RHONE**  
**S.I.TV GENAY – ROCHETAILLÉE**  
**COMPTE RENDU des délibérations de la réunion du 12 mars 2010**

Membres du Comité :  
en exercice : 34  
présents : 18  
votants : 24

**Présents :** Mme ALLASIA Maryse, Mr DUMONT Jean, Mr VELTIN Gérard, Mme LEFRENE Géraldine, Mr DUTERTRE Jean-Yves, Mr HEYRAUD Frédéric, Mr GIRAUD Michel, Mr GOLFIER Daniel, Mr BOISSON Louis, Mr GHANEM Marc, Mr QUET Christian, Mme PINTENO Anne-Lise, Mme POUGET Florence, Mme CACHAT Myriam, Mr MOLLERON Gilbert, Mr CHALAMET Pierre, Mme SPITERI Rita, Mr VERGIAT Éric

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme ROCHETTE Mireille pouvoir donné à Mr VELTIN Gérard, Mr HORTOUL Bruno pouvoir donné à Me GHANEM Marc, Mr MIGNOTTE Henri pouvoir donné à Mr BOISSON Louis, Mme LACHOUETTE Agnès pouvoir donné à Mme LEFRENE Géraldine, Mr DUMONT Jean pouvoir donné à Mme ALLASIA Maryse, Mr GOJON pouvoir donné à Mr VERGIAT Éric

**Absents excusés :** Mr GREBERT Philippe

**Absents :** Mr MALAVAL Jacques, Mr DOLCI Alain, Mme BASMAIN Michelle, Mr FOUQUES Julien, Mme PAGANETTI Lanny, Mme BROSSARD Danielle, Mr BALAYRE Michel, Mme CHEYNET Noël, Mr LAROYE Yan

Date de convocation : 23 février 2010

## 1 – Approbation du Compte Administratif 2009

Mme la Présidente présente à l'assemblée le compte administratif 2008. Celui-ci fait apparaître le résultat suivant :

|                              | Section<br>fonctionnement |
|------------------------------|---------------------------|
| résultat clôture 2008        | 812.30                    |
| dépenses exercice 2009       | 500.65                    |
| recettes exercice 2009       | 1 000                     |
| résultat exercice 2009       | 499.35                    |
| <b>résultat clôture 2009</b> | <b>1 311.65</b>           |

L'assemblée délibérante, oui cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2009 comme ci-dessus exposé.

## 02 – Approbation du Compte de Gestion 2009

L'assemblée délibérante,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, à l'unanimité,

- **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

### **3 – Approbation du budget primitif 2010**

Monsieur le président présente au conseil syndical, le projet de budget primitif 2010.

Mr le rapporteur rappelle le résultat de clôture 2009 qui s'élève à 1 311.65 € et dit que celui ci sera affecté à l'article 002 (Excédent antérieur reporté)

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à la somme de **2 311.65 euros**.

L'assemblée délibérante, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2010 ci-dessus énoncé.

### **4 – Questions diverses : continuité du Syndicat**

Monsieur le président rappelle que des communes se sont interrogées sur l'avenir et le bien fondé de maintenir l'existence du SITV.

Monsieur le Président expose les évolutions technologiques et les choix du passage au tout numérique validé par le CSA et devant intervenir en 2011. La mise en place estimée par le CSA de la TNT sur les émetteurs de Genay-Rochetaillée est programmée à mi-mars 2011.

Le syndicat représentant 18 communes soit environ 50 000 habitants, proche d'une grosse agglomération, ce qui représente un poids supérieur aux démarches individuelles d'une seule commune.

Le syndicat est l'interlocuteur pour la déserte hertzienne des territoires des communes membres avec les différentes administrations ou entreprises. Dans cet esprit ont été entamées les démarches avec TDF et le CSA pour migrer les émetteurs du syndicat sur la TNT.

Il est donc demandé au différents délégués s'ils souhaitent, maintenir le syndicat ou procéder à sa dissolution après le passage à la TNT.

L'assemblée délibérante, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MAINTENIR** le syndicat après le passage à la TNT.

Pour extrait, certifié conforme,

Le 15 mars 2010

Le Président,

Eric VERGIAT